

**Liste des organismes étrangers agréés en application des dispositions du
Décret n° 2011-225 du 28 février 2011.**

Publication sur le site Internet « *impots.gouv.fr* »

Nouvelle fiche à publier :

Organisme agréé	Association « Mamme a scuola onlus »
Forme juridique	Association sans but lucratif à des fins d'intégration des personnes étrangères en difficulté.
Date de création	18 janvier 2011
Siège social	Via Pietro Gassendi 13 – 20155 Milano (Italie)
Adresse site internet	www.mammeascuola.it
Objet statutaire	L'association a pour objet « l'élaboration, la création et le développement de parcours d'intégration des familles de migrants de nationalité étrangère, avec une attention particulière pour les femmes vivant dans des conditions de grand isolement social pour des raisons culturelles ou de charges familiales, en leur donnant la possibilité d'entrer en contact avec des environnements multiculturels, et pour les jeunes, les personnes arrivées dans le cadre du regroupement familial ou les représentants de la 2 ^e génération, au travers d'activités destinées à favoriser leur intégration dans le tissu social et une citoyenneté active ».
Date de l'agrément	2 février 2018
Nature de l'agrément	Agrément accordé sur le fondement des dispositions prévues à l'article 238 bis- 4 bis du code général des impôts.
Durée de validité de l'agrément	Du 2 février 2018 au 31 décembre 2021
Effet de l'agrément	Les dons et versements effectués entre le 2 février 2018 et le 31 décembre 2021 au profit de l'Association « Mamme a scuola onlus » ouvrent droit aux avantages fiscaux dans les conditions et les limites prévues à l'article 238 bis- 4 bis du code général des impôts.